

10.09.2020 - 09:59 Uhr

L'Association Suisse d'Assurances ASA rejette l'initiative de résiliation

Zurich (ots) -

Le 27 septembre 2020, le peuple se prononcera sur l'initiative de résiliation. Une approbation de l'initiative menacerait la poursuite de la voie bilatérale. Or, celle-ci revêt une grande importance pour le secteur de l'assurance en Suisse. En conséquence, l'Association Suisse d'Assurances ASA rejette cette initiative. Cette résolution s'appuie sur une décision prise par le comité directeur le 20 juin 2019.

L'initiative de résiliation réclame explicitement la résiliation unilatérale de l'accord sur la libre circulation des personnes passé avec l'UE s'il ne peut être résilié par consentement mutuel dans un délai de douze mois. Après plus de 15 ans de libre circulation des personnes, l'évolution du marché du travail montre que l'immigration constitue un complément essentiel à la main-d'oeuvre disponible en Suisse. Elle joue un rôle important pour répondre à la forte demande de travailleurs qualifiés. Le secteur des assurances en Suisse est tributaire des professionnels de la zone de l'UE/AELE. Les compagnies d'assurance doivent être en mesure de recruter du personnel qualifié, y compris à l'étranger.

L'industrie de l'assurance tout comme la place économique suisse ont besoin de conditions d'exercice sûres. L'approbation de cette initiative le 27 septembre 2020 et une éventuelle dénonciation de la libre circulation des personnes ne manqueraient pas de se répercuter négativement sur l'économie suisse. Elles mettraient en péril les relations économiques avec l'UE. En conséquence, l'ASA rejette l'initiative de résiliation. La position de l'ASA s'appuie sur une décision prise par son comité directeur le 20 juin 2019.

Contact:

Takashi Sugimoto, téléphone +41 44 208 28 55, takashi.sugimoto@svv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004569/100855287> abgerufen werden.